

## CHAPITRE IX.

1594 — 1700.

SOMMAIRE : Henri IV à Folembray. — Ah ! la folle en brale !  
— Lettres d'Henri IV et divers édits datés de Folembray. —  
L'assemblée du clergé envoie des députés à Folembray. —  
Traité de Folembray. — En quel endroit eut lieu la soumission de Mayenne ? — Les Espagnols à Folembray. — Vente du fief Madame. — Vente des débris du château à l'abbaye de Nogent. — Folembray est donné en apanage à la famille d'Orléans.

Paris avait ouvert ses portes au Béarnais, mais la plus grande partie de la Picardie restait au pouvoir des Ligueurs, que commandait le duc de Mayenne. Coucy et Folembray cependant s'étaient soumis au roi, au mois de mai 1594 ; ce fut quelques jours après cette soumission qu'Henri IV entreprit le siège de Laon.

La duchesse de Beaufort, plus connue sous le nom de belle Gabrielle, accompagnait le monarque aventureux et léger auquel elle allait donner bientôt un fils. Le roi qui se trouvait à l'étroit dans le village où il campait près de Laon, écrivit au marquis d'Haraucourt, seigneur de Longueval, pour lui recommander sa maîtresse ; il le pria de veiller sur elle et sur l'enfant auquel elle devait donner le jour. C'était au château de Folembray ou au château de Verneuil, appartenant au marquis d'Haraucourt, qu'Henri envoyait Gabrielle.

Le seigneur de Longueval n'accepta pas cette mission, que tant de courtisans eussent enviée ; il accompagna même son refus d'un blâme énergique à l'adresse du roi. La duchesse de Beaufort dut se retirer chez le Mayeur de Coucy, où elle accoucha d'un fils qui reçut le nom de César de Vendôme.

Ce fut à cette même époque qu'Henri IV enleva un convoi considérable d'artillerie, envoyé par les Espagnols pour le ravitaillement de la place de Laon. « Le roi, nous dit Sully, fit partie d'aller dîner à Saint-Lambert, maison dépendante du domaine de Navarre, et située au milieu de la forêt. Nous l'accompagnâmes au nombre de trente : comme il avait passé la nuit précédente à visiter les tranchées, les batteries et les mines, il s'endormit aussitôt qu'il eut dîné. Il faisait alors un chaud extrême ; nous allâmes chercher le frais au plus épais de la forêt de Folembroy. Bientôt nous aperçûmes distinctement, à huit cents pas devant nous, une colonne d'infanterie, escortant un convoi considérable d'artillerie. Nous revînmes brusquement sur nos pas et trouvant le roi qui, à son réveil, secouait un prunier dont le fruit nous avait paru délicieux : Pardieu, sire, lui dîmes-nous, nous venons de voir passer des gens qui vous préparent bien d'autres prunes et un peu plus difficiles à digérer, si vous ne montez promptement à cheval pour aller donner ordre à votre armée. » (1).

Le roi n'en entendit pas davantage et envoya des courriers pour prévenir la garnison de Laon, qui put facilement s'emparer du convoi.

Henri IV aimait à venir se reposer à Folembroy, auprès de Gabrielle, des fatigues et des ennuis du siège de La Fère, qui dura six mois, de novembre 1595 au mois de mai de l'année suivante. Il était ordinairement accompagné de Sully, du maréchal de Biron, du connétable de Montmorency, et de quelques officiers de sa maison.

On raconte qu'un jour, après avoir laissé sa belle maîtresse en pleurs, pour retourner à Travecy, où était son quartier-général, celle-ci du haut d'une tourelle du château, agitait son mouchoir pour saluer une dernière fois son royal amant. Henri qui l'aperçut : Oh ! la folle en braie ! dit-il à son entourage.

(1) Mémoires de Sully, 1594.



Quelques dictionnaires historiques en rapportant ce jeu de mots, le donnent comme première étymologie du nom de Folembay ; les auteurs de ces dictionnaires n'auraient pas dû oublier que Folembay avait déjà son nom depuis près de huit siècles.

Une tradition qui n'a rien d'invraisemblable, attribuait comme résidence à Sully, un pavillon situé sur l'emplacement de l'Hôtel-de-Ville, et qui avait gardé le nom de pavillon de Sully. Ce vaste corps de logis, l'un des derniers souvenirs des résidences royales de Folembay, se liait au château par un pont de bois, retombant sur une des tourelles qui flanquaient le mur d'enceinte. On a voulu voir dans cette tourelle qui n'a disparu que depuis soixante ans environ, le lieu de rendez-vous dans lequel Henri IV et la belle Gabrielle se voyaient en secret, mais outre que les deux amants eussent été fort à l'étroit dans cette tour peu spacieuse, on sait que le roi traitait en public la duchesse de Beaufort plutôt comme sa femme que comme sa maîtresse, et qu'à cette époque déjà, l'entourage tout entier du roi, excepté Sully, traitait également Gabrielle en reine.

Nous avons trouvé dans le recueil des Lettres missives d'Henri IV, publiées par les soins du Ministère, dix-huit lettres envoyées du château de Folembay : nous en donnons ici une analyse succincte.

13 Décembre 1595. — A M. de Bourdeille, sénéchal et gouverneur du Périgord. — Lettre de créance pour le sieur de Cachat, capitaine de la Porte.

16 Décembre. — A la ville de Chaumont. — Ordre de rendre cinq milliers de salpêtre et de poudre, destinés à la ville de Troyes, et que les autorités de Chaumont ont retenus.

23 Décembre. — A la ville de Metz. — Regrets de ne pouvoir acquitter les avances faites par la ville pour l'entretien de la garnison.

28 Décembre. — A un Seigneur Anglais. — Cette lettre qui a trait à quelque machination ourdie auprès de la reine d'Angleterre, pour décrier le roi, présente plusieurs lacunes et n'offre pas un sens suivi.

3 Janvier 1596. — Au Parlement de Paris. — Lettre de créance au sieur Donnet, chargé de surveiller la levée des subsides dans l'intérêt des habitants.

13 Janvier. — A la ville de Metz. — Envoi de M. de Bussy, contrôleur général des finances, pour s'entendre avec la ville au sujet de l'entretien de la garnison, et pour fournir aux moyens de défendre la ville.

14 Janvier. — A la ville de Metz. — Le roi se réfère à celle de la veille et assure de nouveau les Messins de toute son affection.

15 Janvier. — A M. de Brèves. — Instructions diplomatiques pour féliciter le sultan de ce qu'il se met en personne à la tête de son armée contre la Hongrie.

16 Janvier. — A M. de Maisse. — Nouvelles de Provence. Instruction sur les faux bruits de paix que fait courir l'ennemi, dans l'intention de brouiller le roi avec ses alliés.

24 Janvier. — A la ville de Lyon. — Avis de l'ordre de faire payer au sieur Régnaut ce qu'il a prêté à la ville de Lyon pendant qu'il était échevin.

28 Janvier. — Au gouverneur et au conseil de la cité de Gênes. — Ordre de recevoir Jacques Maremo, en qualité de consul malgré les oppositions.

3 Février. — A la ville de Bayonne. — Nomination du comte de Grammont, comme gouverneur de Bayonne, en remplacement du sieur de la Hellière.

9 Février. — A la ville et au canton de Soleure. — Envoi d'un à-compte de 2.000 censés, dues au capitaine du canton.

11 Février. — A la ville et au canton de Berne. — Lettre analogue à celle du canton de Soleure.



Du même jour. — A M. de Maisse. — Recommandation d'un gentilhomme portugais se rendant à Venise, pour entreprendre le voyage de Jérusalem.

12 Février. — A la Ville de Compiègne. — Annonce que S. M. fera acheter 150 muids de blé à Compiègne, et ordre de faire le relevé du blé actuellement dans cette ville.

Du même jour. — (Nous donnons toute cette lettre à cause de son peu de longueur). A mon compère le connétable de France. — Mon compère, il y a un de mes griffons qui vous a suivi ou quelqu'un des vostres. C'est le petit moucheté à deux nez. Je vous prie de le faire chercher, et s'il se trouve, me le renvoyer et vous tenir prest ; car je ne faudray à vous manquer si tost que j'auray advis certain des ennemis. A Dieu mon compère. Ce XIj Février.

14 Février. — Plaintes au sujet des invectives dont on a assailli les fermiers des impositions (1).

Henri IV data aussi de Folembray le « privilège accordé à Jamet Mettayer et Pierre l'Huillier, imprimeurs et libraires du roy, la permission d'imprimer ou faire imprimer et mettre en lumière le présent livre intitulé : *Les ressources de la France*, revues et augmentées, par Estienne Pasquier, conseiller et advocat général du roi en la Chambre des Comptes. — 24 Décembre 1592. » (2).

Enfin les deux édits suivants, datés également de Folembray, trouvent ici leur place :

12 Janvier 1596. — Edit fixant les droits de chasse et confirmant l'édit de François I<sup>er</sup> sur le même sujet.

21 Janvier. — Edit royal octroyant les lettres de provision de l'office d'amiral de France, en faveur de Charles de Montmorency.

Un accident qui pouvait avoir les suites les plus funestes eut lieu à Folembray, dans le courant du même mois. Le roi avait amené avec lui sa sœur, malade depuis quelques

(1) Recueil des Lettres Missives de Henri IV, T. 4, *Passim*.

(2) Communiqué par M. Martin Marville.

semaines et à laquelle les médecins avaient ordonné un changement d'air en même temps que le séjour à la campagne. Le mardi 23 Janvier, Henri était auprès de la malade, lorsque le plancher de la chambre vint à s'écrouler subitement, excepté fort heureusement l'endroit où se trouvait le lit de la princesse, « sur lequel, pour se garantir, le roi fut contraint de se jeter. » *L'Etoile* qui rapporte ce fait, ajoute que la cour regarda comme « petit miracle » le danger auquel venait d'échapper « la personne du roy, laquelle Dieu préserva miraculeusement cette fois comme tant d'autres. » (1).

Ce fut au commencement du mois de janvier qu'Henri IV reçut à Folembray une députation du clergé, à la tête de laquelle se trouvait le savant François de la Guesle, archevêque de Tours (2). Depuis le commencement des troubles de la Ligue, un grand nombre d'abbayes et plusieurs évêchés étaient demeurés vacants ; l'Eglise avait perdu la liberté d'élection de ses dignitaires et le concile de Trente, promulgué par toute la catholicité, n'était pas encore reçu en France. Le roi accueillit avec grande bienveillance les députés ecclésiastiques, promit de leur donner satisfaction aussitôt que les affaires du royaume lui en laisseraient le temps, et se recommanda lui et sa cause aux prières du clergé. La députation l'assura de ses bonnes dispositions et offrit en même temps au monarque appauvri, une somme de 130.000 francs pendant dix ans (3).

Henri tint ses promesses, et le 22 Février, il datait de Folembray un édit « levant la défense faite d'aller prendre à Rome les bulles et provisions apostoliques des bénéfices et sièges vacants. »

Cependant, un événement d'une très haute importance qui changeait la face du royaume, allait laisser bientôt

(1) Journal de l'Etoile, t. 3, p. 153.

(2) Ibid, p. 235.

(3) Dom Le Long, p. 464.



Henri IV seul maître de la France. Mayenne avait fait sa soumission et avec lui presque tous les chefs de la Ligue : cette soumission, vivement désirée par le roi, adroitement ménagée par la duchesse de Beaufort, commandée du reste par les événements, reçut sa sanction définitive à Folembray, par un traité resté célèbre dans l'histoire (31 Janvier 1596).

Les conditions de ce traité durent faire regretter à Mayenne et à ses partisans d'avoir tant retardé leur accommodement. Le roi, en louant le zèle de Mayenne pour la religion, « l'affection qu'il a montrée à conserver le royaume en son entier, duquel il n'a fait ni souffert le démembrement lorsque la prospérité de ses affaires semblait lui en donner quelques moyens, » lui accordait ainsi qu'à ses adhérents, amnistie pleine et entière pour le passé, révoquait tous les jugements et arrêts portés contre lui et ceux de son parti, ratifiait tous les actes d'autorité civile, exercés par Mayenne, payait toutes ses dettes de guerre, lui allouait une somme de 3.580.000 livres, valant aujourd'hui environ 13.000.000 de francs de notre monnaie, et lui laissait trois places de sûreté pour six ans : Soissons, Châlon-sur-Saône, et Seurre.

Mayenne vint quelques jours après trouver le roi pour lui rendre ses obéissances. « Le duc de Mayenne aborda le roi qui se promenait à l'entrée du parc, mit un genou en terre et l'assura de sa fidélité. Henri IV qui avait été à sa rencontre, l'embrassa trois fois, le releva, et l'embrassa de nouveau, puis le prenant par la main, le promena dans son parc. Le roi marchait à si grands pas, que le duc de Mayenne, également incommodé de la sciatique, de sa graisse et de la chaleur qu'il faisait, le suivait à grande peine et souffrait cruellement sans oser en rien dire. Henri s'en aperçut et voyant le duc tout en sueur, il dit à voix basse à Sully qui l'accompagnait : « Si je promène encore longtemps ce gros corps-ci, me voilà vengé sans grande peine de tous les maux qu'il nous a faits. Dites-le

vrai, mon cousin, en se tournant vers le duc de Mayenne, je vais un peu trop vite pour vous ? — Mayenne lui répondit qu'il était prêt d'étouffer. — Touchez là, mon cousin, reprit le roi en riant et en l'embrassant encore, car pardieu ! voilà toute la vengeance que vous recevrez de moi. »

Cette scène si piquante et qui met à découvert la touchante bonhomie et la douceur pleine de franchise et de brusquerie du roi populaire, nous est rapportée par Sully ; elle se passa, d'après ses Mémoires, au château de Monceaux, séjour habituel et propriété de Gabrielle.

Malgré toute la confiance que nous inspire Sully qui fut témoin de cette scène, nous ne serions pas éloigné de penser qu'il a fait une erreur en la plaçant à Monceaux, lorsque le rapprochement des textes et des dates semble la placer à Folembray.

« Dès le temps que Sa Majesté était à Amiens, le duc lui avait envoyé un nommé Estienne, pour lui demander en quel lieu elle aurait agréable qu'il vint lui rendre ses obéissances, et elle l'avait remis à Monceaux par égard pour l'incommodité du duc qui ne lui permettait plus d'aussi longs voyages que celui d'Amiens à Soissons, où il faisait sa résidence. » (1).

Et d'abord nous n'avons vu nulle part qu'Henri IV ait séjourné à Amiens dans les quelques semaines qui ont précédé la soumission de Mayenne (31 janvier 1596) ; nous ne nions pas qu'il ait pu y faire un voyage précipité, mais les dates des lettres citées plus haut prouvent que le roi, du 13 décembre au 14 février, fait sa résidence ordinaire à Folembray. Or, comment Mayenne qui habite Soissons et qui se sait à cinq lieues de Henri IV, choisira-t-il le moment où celui-ci se trouvera à Amiens, c'est-à-dire à plus de vingt-cinq lieues, pour lui faire de-

(1) Mémoires de Sully, livre X.



mander en quel lieu il peut aller lui rendre hommage ? De plus, comment Henri qui veut épargner un long trajet à Mayenne, l'envoie-t-il de Soissons à Monceaux, distant de près de vingt lieues, pendant que Folembray, où le roi va se trouver bientôt, n'est qu'à cinq lieues de la résidence du duc ? On dira peut-être que Mayenne a pu faire sa soumission avant le séjour de Henri IV à Folembray, c'est-à-dire avant le 13 Décembre.

Mais peut-on admettre que le roi qui désire depuis si longtemps la soumission du chef de la Ligue, attendra plus de six semaines, jusqu'au 31 janvier, pour faire connaître cet acte si important, acte qui doit amener la soumission de tout le parti rebelle et rendre la paix à la France ? Non, l'intérêt du roi commandait, au contraire, la prompte publication de l'accommodement de Mayenne.

Dira-t-on que le duc a fait cette soumission après le 14 février, dernière date du séjour de Henri IV à Folembray, et qu'alors rien n'empêche plus qu'elle n'ait eu lieu à Monceaux ?

Nous répondrons qu'il nous paraît invraisemblable que Mayenne ait attendu si longtemps à venir jurer fidélité au roi, lorsque le traité de Folembray l'a solennellement réconcilié avec lui depuis quatorze jours. Et du reste, l'*Etoile* détruit cette objection par le fait suivant : « Le dimanche 11 février 1596, le roi étant à Folembray, M. de Maienne fit présent à S. M. d'un fort beau cheval, estimé plus de mille écus. » (1).

C'est qu'ils étaient donc déjà réconciliés, et si, d'une part, cette réconciliation n'a pu se faire avant le 31 janvier, si, d'autre part, elle avait eu lieu le 11 février, il est difficile d'admettre que la scène rapportée plus haut se soit passée à Monceaux. En effet, le roi est à Folembray le 3 février, ainsi que le prouve la date de sa lettre à la

(1) Journal de l'*Etoile*, t. 3, p. 158.

ville de Bayonne, il y est le 9, date de sa lettre au canton de Soleure, il faut donc admettre que la soumission de Mayenne eut lieu pendant les cinq jours qui séparent ces deux dates. Or, est-il vraisemblable que Mayenne enverra un courrier à Amiens, recevra la réponse du roi et partira immédiatement à Monceaux, pendant que Henri IV s'y rendra également, fera près de quarante lieues pour aller recevoir la soumission de Mayenne et lui faire faire sa promenade accélérée, rentrera à Folembay après un nouveau trajet de vingt-cinq lieues environ, et tout cela en cinq jours, alors qu'il est difficile, même pour les princes, de voyager très rapidement, alors que Henri IV « a égard pour l'incommodité du duc qui ne lui permettait plus d'aussi longs voyages, » et nous ajoutons d'aussi précipités.

N'est-il pas beaucoup plus naturel de regarder Folembay, où le roi a signé son traité de paix avec le chef de la Ligue, comme le lieu de leur réconciliation ? Et ne peut-on pas penser que Sully, écrivant ses Mémoires quelques années après les événements qu'il raconte, a pu faire une erreur sur le nom du pays ?

Toutefois et malgré ce que ces suppositions peuvent avoir de vraisemblable, nous ne prétendons pas trancher la question que nous avons cru devoir soulever ; nous avons voulu seulement être complet et donner à nos lecteurs le récit d'une scène qui était la suite nécessaire du traité de Folembay.

En Février 1596, Henri IV data de Folembay un « édit qui supprime les offices de jaugeurs, marqueurs et mesureurs de vins précédemment créés et qui crée de nouveaux offices. »

Quatorze ans plus tard, un furieux immolait à sa haine celui de tous nos rois qui eut peut-être le plus à cœur la gloire de la France et le bonheur de ses sujets ; tout en réprochant ses faiblesses, l'histoire a pardonné au Béar-



nais, dont elle a respecté l'auréole, pendant que la postérité, exagérant ce jugement, a fait de Henri IV le type du roi populaire que la légende, souvent même au détriment de la vérité, s'est plu à embellir encore.

Le coup de poignard de Ravallac qui plongeait la France dans le deuil, fit renaître au cœur des Espagnols de chères espérances et raviva d'anciennes ambitions que l'habileté de Henri IV avait toujours trompées. Vaincus, alors qu'ils grossissaient les rangs de la Ligue, la politique de Richelieu, sous Louis XIII, devait les vaincre sans recourir aux armes, mais au commencement du règne suivant, ils vinrent ajouter aux troubles de la France en se mêlant aux Frondeurs. Ils envahirent le Cambésis, presque toute la Picardie et une partie du Valois. Pendant quatre années, de 1649 à 1653, Folembray fut ravagé par des passages successifs d'ennemis dont l'indiscipline était notoire ; dans les premiers jours de juin 1649, son château fut transformé en caserne et laissé à peu près inhabitable. Le détachement qui l'avait occupé quitta Folembray le 16 Juin, vers huit heures du soir, et alla faire irruption dans l'abbaye de Nogent. L'auteur de la Chronique de ce monastère nous apprend que le pillage dura jusqu'à quatre heures du matin, et compare ces ennemis à une meute de chiens enragés se jetant indistinctement sur ce qu'ils rencontrent (1).

Les habitants de Folembray, ruinés par ces quatre années de réquisitions et de pillages, résolurent alors de vendre les Usages Madame, qu'ils possédaient en fief. La contenance de cette propriété était de 18 jallois 20 verges (7 hectares 45 ares 64 centiares) ; ses limites étaient d'une lisière de midi et d'un bout d'Orient aux terres labourables de la ferme du Pignon, d'autre lisière au septentrion de la

(1) Chronique de Nogent. p. 189.

forêt basse de Coucy, triage des Hautes-Avesnes, et d'autre bout d'occident aux bois de la ferme de Longueval (1).

La vente eut lieu le 16 février 1653, au profit du marquis d'Haraucourt, seigneur de Longueval, moyennant une somme de 546 livres tournois. Quelques années après, en 1667, un édit royal permit aux communes de rentrer sans aucune formalité de justice dans leurs biens, aliénés depuis 1620, pour quelque cause que ce soit, en remboursant aux acquéreurs ou à leurs ayant-cause, le prix desdites aliénations.

La commune de Folembay ne profita de cette loi que plus tard et décida en 1772 qu'elle rentrerait dans son ancienne propriété des Usages Madame ; à cet effet, une assignation fut faite au sieur de Champeaux, héritier du marquis d'Haraucourt, avec offre du remboursement et des intérêts. Cette assignation resta sans effet ainsi que les négociations reprises dans la suite et qui se continuèrent jusqu'en 1840, avec la famille de Rozeville, héritière de la famille de Champeaux.

Pendant ce temps, le pavillon principal du château venait de s'écrouler : Louis XIV qui préférait à la retraite de Folembay les splendeurs de Versailles et la fraîcheur du Trianon, fit mettre en vente les démolitions de ce vaste corps de logis (2).

« On fait assavoir que sur la mise à prix fait par Antoine Berleu, marchand, demeurant à Chauny, de la somme de quatre cens livres tournois aux bois restant du gros pavillon fondu du chasteau de Folembay, mesme ceux qui restera des planches d'ycelluy soit qu'il soit fondu ou encor en estat à la réserve des quarreaux et fers qui se trouveront dans icelluy pavillon.

(1) Archives de la Commune.

(2) Voir au N<sup>o</sup> 11 des Pièces justificatives le procès d'adjudication que nous devons à l'obligeance de M. Matton, archiviste du département.



« Plus au bois entièrement du battiment qui est à desmolir au corps de logis qui donne sur le jardin du dit chasteau à la réservation aussy des ardoizes qui se trouveront sur le comble que l'adjudicataire sera tenu de faire dettacher à ses dépens du fer et des quarreaux qui se trouveront.

« Et tous les thoules qui se trouveront en galleries de jeu de paulme du dit chasteau à la réserve pareillement du fer et des quarreaux qui se trouveront en icelluy, seront par nous vendus et adjugez au plus offrant et dernier enchérisseur, affin que si quelqu'un y veut enchérir, il y sera receu.

« Dellivré le trentiesme octobre 1664.

« Signé : SAUVAIGE. »

Claude Boullanger, menuisier à Coucy, se rendit acquereur au prix de 600 livres tournois, des ruines mises en adjudication, et déclara qu'il avait agi au nom de l'abbaye de Nogent : dom Hilarion Pluelt, procureur du monastère, reconnut et signa l'acte de vente.

Bientôt la terre de Folembay cessa d'appartenir au domaine royal ; Louis XIV la donna (1672) en même temps que celle de Coucy, à son frère, le duc d'Orléans, pour augmenter son apanage. Par suite de cette donation, le marquisat de Folembay devint une propriété particulière, relevant seulement du roi et dont le duc d'Orléans et ses héritiers furent les seigneurs jusqu'en 1792.

Nous terminons ce chapitre par les trois notes suivantes, qui n'ont d'autre mérite que celui de montrer avec quelle minutie nous avons recherché tous les faits intéressants l'histoire de notre pays. Ces notes sont extraites des Archives de l'église de Bichancourt :

1610. — Payé à Jehan Lévesque, tireur de pierres à Folembay, la somme de dix-huit livres, sur et en tesmoing

de ce qu'il est tenu nous livrer, par l'estat du marché qui est passé entre luy et la ditte église.

1775. — Payé à M. le Curé de Follebray, soixante-dix livres, pour des pierres qu'il a vendu pour ayder à faire la sacristie.

Ibid. — Payé à la Veuve Thiroux, de Follebray, vingt-six livres dix sols, pour des pierres qu'elle nous a vendu pour faire la sacristie (1).



(1) Communiqué par M. Parmentier, curé de Bichancourt.